RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 633A8DE8-DA52-48CA-B13F-CB1A45259DAB

2K holding
SAS au capital de 1000.0 euros
Siège social : 19 rue danton 94190 Villeneuve saint Georges
914424452 R.C.S. Créteil

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/01/2025

Le 01/01/2025, à 14h dans les locaux de la société situés au 19 rue danton 94190 Villeneuve saint Georges , les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par Par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) le 17/12/2024 par le président de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du président ;
- la feuille de présence susvisée.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport du président
2. Changement de dirigeant (première résolution)

Docusign Envelope ID: 633A8DE8-DA52-48CA-B13F-CB1A45259DAB

3. Pouvoirs en vue des formalités (deuxième résolution)

Lecture est donnée du rapport du président. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Changement de dirigeant (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, accepte la démission du président Karim koubabdji, né le [redacted] à [redacted] (94600), demeurant [redacted] et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à compter du 01/01/2025.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer pour une durée illimitée :

- Monsieur Sekou Beauvallet , né le [redacted] à [redacted] (00000), demeurant [redacted] aux fonctions de président de la société à compter du 01/01/2025. Il ne percevra aucune rémunération.

Ce dernier déclare accepter ces fonctions et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

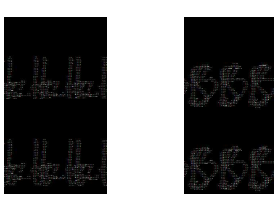
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs en vue des formalités (deuxième résolution)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H.



Docusign Envelope ID: 633A8DE8-DA52-48CA-B13F-CB1A45259DAB

***

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 01/01/2025.

Fait à villeneuve saint georges

Le 01/01/2025

Karim Koubabdji Associé	**Sekou Beauvallet** Associé
karim koubabdji	beauvallet sekou

kk BS

kk BS